

JE VEUX ORGANISER UN TOURNAGE

EN PREMIER LIEU

Un promoteur ou un producteur désirant effectuer un tournage* dans l'un des parcs et espaces verts de la CCNQ, doit prendre connaissance des documents suivants :

- Politique d'occupation des PEV de la CCNQ;
- Cadre d'occupation - PEV de la CCNQ.

*incluant le tournage par drone

EN SECOND LIEU

Le promoteur ou un producteur doit communiquer avec l'équipe d'occupation de la CCNQ afin de discuter de sa demande d'occupation et de la disponibilité du parc convoité.

S'il s'agit d'un reportage ou d'un tournage pour un média, une demande doit être effectuée auprès du responsable des relations médias de la CCNQ.

DEMANDE D'AUTORISATION - TOURNAGE

La procédure complète est disponible dans le cadre d'occupation - PEV de la CCNQ, à la section 5. Voici un résumé des étapes :

1. Compléter le formulaire de demande d'autorisation – tournage au moins 7 jours avant le tournage
2. Fournir une preuve d'assurances responsabilité civile du montant déterminé par la CCNQ.

UTILISATION D'UN DRONE

En plus de la demande de tournage, voici les documents requis pour une demande de tournage avec drone :

1. Plan de vol incluant la zone de décollage et d'atterrissage;
2. Certificat d'immatriculation;
3. Permis de(s) pilote(s);
4. Preuve d'assurances de responsabilité civile au nom du pilote ou de la compagnie;
5. Autorisation des propriétaires limitrophes (si requis).

L'équipe d'occupation évaluera votre demande et lors d'acceptation, une lettre d'entente sera émise.

SIÈGE SOCIAL DE LA CCNQ

525, boul. René-Lévesque Est, RC,
Québec (Québec)
G1R 5S9

ÉQUIPE OCCUPATION

418 528-0773
1 800 442-0773
occupations@capitale.gouv.qc.ca

RESPONSABLE DES RELATIONS MÉDIAS

418 803-4342
jean-philippe.guay@capitale.gouv.qc.ca

PARCS ET ESPACES VERTS DE LA CCNQ (PEV)

place de l'Assemblée-Nationale
place des Canotiers
parc du Bois-de-Coulonge
parc de la Francophonie
parc de l'Amérique-Française
parc des Moulins et son boisé
parc du domaine Catarauqui
parc de l'Amérique-Latine
promenade Samuel-De Champlain :

- o secteur du quai des Cageux
- o secteur du quai Frontenac
- o station de la Côte
- o station de la Voile



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec 